



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°150/2026

Le VPM Mukoko Samba en visite de travail au GUCE

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie nationale, Daniel Mukoko Samba, a effectué, le mardi 28 juillet 2026, une visite de travail au Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE), afin d'évaluer le fonctionnement de cette structure stratégique et de constater les progrès réalisés dans le processus de création et de formalisation des entreprises en République démocratique du Congo.

Accompagné du Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Guillaume Ngefa, le Vice-Premier Ministre a parcouru les différentes installations du GUCE. La délégation a notamment visité les bureaux de la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD), où débute le processus d'enregistrement des entreprises, la banque chargée de l'encaissement des frais, le service de notariat, le service des folios, le bureau de vérification ainsi que le service informatique, entre autres.

À l'issue de cette visite, le Vice-Premier Ministre s'est entretenu avec l'équipe dirigeante du GUCE. À cette occasion, la Directrice Générale ad intérim, Kisolokele Mvete, a présenté les principales avancées réalisées par l'établissement tout en plaidant pour un renforcement des capacités opérationnelles du Guichet. Elle a notamment insisté sur la nécessité d'étendre les représentations du GUCE dans plusieurs provinces du pays et de moderniser davantage les outils informatiques afin de permettre aux entrepreneurs d'effectuer l'ensemble des démarches de création d'entreprise en ligne.

La Direction Générale a également présenté au Vice-Premier Ministre le nouveau site internet du GUCE, conçu dans le cadre de la modernisation des services. Cette plateforme numérique permet désormais aux requérants de bénéficier d'une proposition de la forme juridique la plus adaptée à leur projet, de suivre en temps réel l'évolution de leur dossier et de simplifier l'ensemble des procédures administratives liées à la création d'entreprise.

La Directrice générale ad intérim a, par ailleurs, salué le partenariat développé avec le Ministère de l'Économie nationale, qui a permis la mise en place d'une plateforme dédiée à l'accompagnement du processus de formalisation des activités économiques, dans le cadre du vaste programme de formalisation de masse ayant abouti à la délivrance des attestations d'activité des entrepreneurs (E1). À cet effet, une application mobile est désormais disponible et permet aux entrepreneurs de se faire formaliser en moins de 48 heures.

Prenant la parole, le Vice-Premier Ministre, Daniel Mukoko Samba a rappelé que le Guichet Unique de Création d'Entreprise est une institution clé dans la politique gouvernementale d'amélioration du climat des affaires.

« Le Guichet Unique de Création d'Entreprise est la structure où naissent les entreprises et où elles amorcent leur développement. Notre économie demeure largement informelle, mais ce qui se passe dans le secteur informel ne devrait pas y rester. Notre objectif est de rapprocher les activités informelles de l'administration afin de favoriser leur formalisation. C'est un processus gagnant-gagnant : l'État y gagne en recettes fiscales, tandis que les entrepreneurs et leurs travailleurs bénéficient de la sécurité juridique, de l'accès au financement et des opportunités offertes par l'économie formelle », a déclaré le Vice-Premier Ministre.

Il a souligné que le Ministère de l'Économie nationale poursuit ses efforts pour lever les obstacles qui freinent la formalisation des activités économiques, tandis que le GUCE joue un rôle déterminant en simplifiant les procédures administratives et en facilitant la création des entreprises.

Par ailleurs, Daniel Mukoko Samba a annoncé que les premiers résultats du programme de formalisation des acteurs économiques seront prochainement rendus publics, afin de mettre en lumière les avancées enregistrées dans l'intégration progressive des opérateurs du secteur informel au tissu économique formel.

Fait à Kinshasa, le 28 juillet 2026

Cellule de Communication